

Position de l'Assurance sociale allemande des accidents du travail en matière de prévention

La prévention est payante: Le nombre d'accidents du travail, scolaires et de trajet graves et mortels a reculé d'environ deux tiers au cours des deux dernières décennies. Une prévention ciblée dans les entreprises et des aides individuelles précoces empêchent de nombreuses maladies professionnelles. Cependant, les personnes couvertes par l'assurance sociale des accidents du travail sont victimes encore chaque année d'accidents si graves qu'elles portent des séquelles permanentes, voire même décèdent, malgré les meilleurs soins et la meilleure rééducation apportés. Les accidents de la route revêtent dans ce contexte un rôle central. En outre, la suspicion de maladie professionnelle se confirme chez de nombreux assurés chaque année. Des absences pour cause de maladies, lors desquelles des risques pour la santé liés au travail peuvent jouer un rôle (par exemple des maladies du système musculo-squelettique ou bien encore psychiques) restent à un niveau élevé. Tout ceci a de graves conséquences en matière de macroéconomie et de gestion d'entreprise.

Le monde du travail et de l'éducation évolue rapidement et en profondeur. La numérisation ainsi que d'autres innovations techniques conduisent à de nouvelles formes du travail, combinées à une flexibilisation croissante de types de travail, de lieux de travail et de modèles de temps de travail. La concurrence internationale, la migration, la diversité culturelle et le changement démographique sont d'autres facteurs influençant durablement le développement de notre société.

Les entreprises et les établissements scolaires devraient, dans ce contexte, s'orienter de sorte que sécurité et santé sur le lieu de travail constituent des principes fondamentaux évidents de leurs actions et à ce qu'il en découle une culture de la prévention. C'est-à-dire façonner le travail et l'éducation de sorte que:

- les personnes puissent apprendre et travailler en restant saines et sauvées.

- de nouveaux risques liés à la sécurité et la santé soient détectés suffisamment tôt. C'est la seule manière d'empêcher les dangers liés à ces risques par le biais de mesures préventives.
- des conditions d'apprentissage et de travail sûres, saines et incluses soient créées et mènent au maintien de l'employabilité, de la performance et de la capacité d'apprentissage.

En tant qu'organismes d'assurance sociale des accidents du travail et maladies professionnelles du secteur privé et public, nous avons pour mission de veiller par tous les moyens appropriés à la prévention des accidents du travail, scolaires et de trajet, des maladies professionnelles et des risques pour la santé liés au travail. Ceci inclut des éléments appropriés aux besoins de la promotion de la santé en entreprise, lorsqu'ils contribuent à éviter des maladies professionnelles ou à réduire les risques pour la santé liés au travail, et ainsi à la prévention de la santé. Nous nous démarquons par une compétence éprouvée dans les différents secteurs. C'est ce qu'assure l'autogestion paritaire. La participation des personnes handicapées est pour nous une évidence.

Comment contribuons-nous à la sécurité et à la santé ?

- 1. Avec la vision zéro, nous aspirons à un monde sans accidents du travail, sans maladies professionnelles et sans risques pour la santé liés au travail. Il est donc absolument prioritaire d'empêcher les accidents du travail mortels et graves ainsi que les maladies professionnelles. Sécurité et santé à tous les niveaux de décision et d'action sont intégrées par le biais d'une culture de la prévention.**

Nous orientons nos prestations de prévention vers la vision zéro et nous nous concentrons sur les thèmes principaux que constituent les accidents, les maladies professionnelles et les risques pour la santé liés au travail. Des observations permanentes, par exemple par le biais de

l'observatoire des risques de l'assurance sociale des accidents du travail, nous aident à reconnaître suffisamment tôt de nouvelles évolutions et de nouveaux risques dans le monde du travail et de l'éducation. Nous pouvons ainsi proposer des solutions avant que ces risques ne se produisent. Nous améliorons en permanence notre contribution à l'établissement d'une bonne culture de la prévention dans les domaines de compétence que sont la gestion, la communication, la participation, la culture de l'erreur, l'ambiance de travail ainsi que l'intégration de la sécurité et de la santé. Nous portons la culture de la prévention avec la campagne de prévention "kommmitmensch" à grande échelle dans les entreprises, les établissements scolaires et auprès de l'opinion publique.

2. Nous conseillons sur la base du partenariat, nous surveillons le respect des prescriptions légales en matière de sécurité ainsi que de protection de la santé et nous imposons les mesures de prévention requises dans le cadre de notre mission de surveillance.

La participation active des entrepreneurs ainsi que des assurés à l'assurance sociale des accidents du travail permet une proximité spécifique à la branche et locale aux entreprises et aux établissements scolaires.

Nous conseillons et soutenons les responsables lors de leur évaluation des risques et lors de la sélection et la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées à la pratique, spécifiques aux entreprises et aux établissements. À cette occasion, nous mettons en particulier l'accent sur la prévention de manière globale et exhaustive. Tous les facteurs de risque et leurs interdépendances sont alors pris en compte. En outre, nous facilitons l'accès à un accompagnement de qualité, tant sur le plan de la médecine de travail que sur le plan de la sécurité.

3. Nous conférons aux responsables dans les entreprises et les établissements scolaires une sécurité d'action par le biais d'un ensemble de règles et de prescriptions harmonisées.

Nous nous engageons au sein de comités relatifs à la législation publique en matière de sécurité au travail. Nous contribuons ainsi à ce que des questions et des connaissances spécifiques à la branche soient prises en considération de manière adaptée à la pratique dans l'ensemble de règles et de prescriptions publiques. Les règlements et règles élaborés dans les commissions sectorielles de la DGUV viennent compléter le droit national, en présentant des solutions spécifiques aux branches pour la mise en œuvre des exigences réglementaires. Les règles des branches revêtent à cette occasion un rôle central.

4. Nous promouvons la santé et la sécurité par le biais de l'unité de la prévention, la rééducation et l'indemnisation en cas d'accidents du travail et de trajet ainsi que de maladies professionnelles.

Une solution complète auprès d'un seul prestataire: nous associons étroitement la prévention, la rééducation et l'indemnisation. Ainsi, des potentiels et des besoins d'actions peuvent être identifiés plus rapidement et la collaboration encouragée. Nous utilisons des données de rééducation pour le développement et la gestion de prestations de prévention. En outre, nous renforçons la prévention individuelle. En effet, les mesures de prévention individuelles promeuvent également la prévention en entreprise pour tous les assurés.

5. Par le biais de mesures de qualification ciblées, nous contribuons à un travail plus sûr et plus sain.

La sécurité et la santé nécessitent des personnes qualifiées. Nos mesures de qualification renforcent la gestion et l'action favorable à la santé dans les entreprises et les établissements scolaires. Des normes reconnues ainsi qu'un développement constant garantissent la qualité de nos offres ainsi que l'actualité de leur contenu.

6. Nous promouvons d'ores et déjà chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, le développement des compétences en matière de sécurité et de santé, qui sont nécessaires à la vie professionnelle.

Nous souhaitons faire de la sécurité et de la santé un élément fixe de la formation précoce et scolaire et promouvoir des concepts intégrables d'établissements scolaires de bonne qualité et sains. Pour cette raison, nous travaillons en étroite collaboration avec la Conférence interministérielle de l'Éducation, les ministères fédéraux et régionaux responsables de l'éducation ainsi qu'avec d'autres partenaires. Dans toutes les formes de formation professionnelle, de perfectionnement et de formation continue, le thème de la sécurité et de la santé doit être un élément intégral des programmes de formation. Nous nous concentrons à cette occasion sur les établissements d'enseignement professionnel, sur les universités ainsi que sur les acteurs de la formation continue.

7. Aux côtés de la Fédération, des Länder et des partenaires sociaux, nous continuons à faire avancer la stratégie commune allemande pour la sécurité et la santé au travail. Autour des thèmes de la prévention et de la promotion de la santé, nous renforçons la collaboration avec d'autres organismes de sécurité sociale ainsi qu'avec toutes les institutions importantes, en particulier dans le cadre de la stratégie nationale de prévention.

Nous sommes les interlocuteurs des entreprises et des établissements scolaires autour de toutes les questions en matière de sécurité et de santé. Nous soutenons à cette occasion, au sens d'une fonction de pilote, la mise en réseau de tous les organismes de sécurité sociale actifs dans une entreprise ou dans un établissement. Nous promovons et développons à cette fin des concepts de prévention réciproquement intégrables aux points de jonction des autres organismes de sécurité sociale. Pour ce qui est de nos solutions relatives à l'organisation de la sécurité et de la santé, nous participons, outre les missions de sécurité au travail, à des questions de promotion de la santé, de gestion de l'intégration en entreprise et de l'inclusion, de manière à ce qu'elles puissent être intégrées et associées de manière systématique.

8. Par le biais de notre propre recherche, de la promotion de la recherche par des tiers et de l'évaluation, nous garantissons le développement permanent de nos prestations de prévention.

Pour améliorer nos prestations de prévention en permanence, nous nécessitons des données scientifiques fiables au sujet des questions sur notre travail de prévention. Nous renforçons donc nos activités de recherche par le développement des instituts de l'assurance sociale des accidents du travail ainsi que par la coopération avec des instituts de recherche externes. En outre, nous analysons les contraintes dans les entreprises et les établissements scolaires et créons ainsi une base de données qui permet de parvenir à des connaissances et de mettre en place des mesures autour de la sécurité et la santé. Nous attachons une attention toute particulière au développement scientifique et à la nouvelle évolution possible de prestations de prévention adaptées aux besoins et évaluons leur efficacité.

9. Nous prenons part, dans l'intérêt de nos assurés et de nos entreprises membres, au développement de la prévention et de la qualification à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Nous renforçons les coopérations internationales afin de parvenir partout dans le monde à un haut niveau de sécurité et de santé. Nous contribuons ainsi à l'humanisation du monde du travail et à des conditions de concurrence équitables. Le soutien de l'Association internationale de la sécurité sociale revêt dans ce contexte un rôle important. Nous partageons nos expériences et nos connaissances. En outre, nous apprenons des autres, par exemple dans la recherche ou par des exemples de bonne pratique. Nous accompagnons les processus de normalisation national, européen et international, afin d'imposer les thèmes de sécurité et de santé. Nous nous engageons, qui plus est, dans le domaine des essais et de la certification. Nous intégrons de bonne heure les questions de sécurité et de santé dans le développement de nouvelles technologies et de nouveaux processus et imposons des standards.

10. Nous acceptons les défis de la numérisation et accompagnons les entreprises, les établissements scolaires et les assurés dans ce changement.

Le virage numérique modifie le monde du travail et de l'éducation, par exemple en matière de structures d'entreprise d'organisation du travail et de qualification. Nous analysons les nouvelles formes de travail qui en résultent eu égard aux exigences en matière de postes de travail et d'environnements d'apprentissage sains et sûrs. Nous satisfaisons aux exigences particulières de prévention liées à ces nouvelles formes de travail grâce à des offres actuelles. Les services de prévention doivent réagir avec flexibilité aux exigences particulières des nouvelles formes du travail, en développant leurs stratégies et en adaptant leurs structures et leurs processus en conséquence. Par le biais d'un choix de personnel et d'une qualification ciblée, nous satisfaisons à l'évolution des exigences grâce à un haut degré de professionnalisme ainsi qu'au développement de nos collaborateurs. Ceci concerne par exemple les voies d'accès, les formats de qualification et le développement des prestations de prévention. Nous contribuons ainsi à un travail sûr et sain également à l'avenir, dans un monde du travail et de l'éducation en mutation.

Voté en assemblée générale de la DGUV le 29/11/2018 à Berlin.

Publié par:

Deutsche Gesetzliche
Unfallversicherung e.V. (DGUV)

Glinkastraße 40
10117 Berlin
Allemagne
Téléphone: +49 30 13001-0 (standard)
Fax: +4930 13001-9876
E-mail: info@dguv.de
Internet: www.dguv.de

Dernière mise à jour: Novembre 2018